



SEANCE DU 6 MARS 2016

L'an deux mil dix sept, **le six mars**, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de MORVELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN**, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités territoriales.

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, Mme LEBOEUF, M. VIDEAU, Mme BASCK, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, Mme CLÉMENT, M. PÉLICHET, Mme RAFFLIN, M. GAUTIER, M. BERTHELOT, Mme ROSE-AUBRÉE, M. COCAULT, Mme SMOEUN, Mme BOIS, Mme MARION, Mme CHEVEREAU, M. MARTIN, M. POIRIER, M. NOZAY, Mme BILLARD, Mme LE HENANFF, M. COUTEUX, M. BERTHELOT.

POUVOIRS :

M. PRALONG	à	Mme BASCK (délibération n°1)
Mme LE DOARÉ	à	M. LE BIHAN
M. MORIZE	à	M. BONNET
M. ATIK	à	Mme LEBOEUF

Mme MARION Gwénaëlle, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **28 février 2017** et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017
06-03-2017 – 1

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2017 joint en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- *d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2017.*

Délibération publiée le 10 mars 2017

PRESENTATION D'UN BILAN DU COMITE DE PILOTAGE DU SUIVI ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES DU BATIMENT PASSIF JARDIN DES FRENES
06-03-2017 – 2

Une présentation a été faite par Monsieur Bonnet, Adjoint à l'Urbanisme et au Patrimoine, au Conseil Municipal du bilan du comité de pilotage du suivi et de l'accompagnement des locataires du bâtiment passif Jardin des Fresnes.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Délibération publiée le 10 mars 2017

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

ZONE D'ACTIVITES DES PERRIERES : COMPTE ADMINISTRATIF 2016
06-03-2017 – 3

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. VIDEAU Loïc**, 2nd Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par **M. LE BIHAN Thierry, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ANNEXE POUR ZONE D'ACTIVITES DES PERRIERES						
Résultats reportés.....		85 919,79 €	14 078,16 €			71 841,63 €
Opération de l'exercice.	42 138,15 €	14 078,17 €	14 078,16 €	14 078,16 €	56 216,31 €	28 156,33 €
TOTAUX	42 138,15 €	99 997,96 €	28 156,32 €	14 078,16 €	56 216,31 €	99 997,96 €
Résultats de clôture.....		57 859,81 €	14 078,16 €			43 781,65 €
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES....		57 859,81 €	14 078,16 €			43 781,65 €
RESULTATS définitifs		57 859,81 €	14 078,16 €			43 781,65 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Approuve par **28 voix** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération publiée le 10 mars 2017

ZAC DU PATIS LES RUES : COMPTE ADMINISTRATIF 2016
06-03-2017 – 4

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. VIDEAU Loïc**, 2nd Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par **M. LE BIHAN Thierry, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ANNEXE POUR ZAC LA PATIS - LES RUES						
Résultats reportés.....		244 279,10 €				244 279,10 €
Opération de l'exercice.						
TOTAUX		244 279,10 €				244 279,10 €
Résultats de clôture.....		244 279,10 €				244 279,10 €
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES....		244 279,10 €				244 279,10 €
RESULTATS définitifs		244 279,10 €				244 279,10 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Approuve par **28 voix** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération publiée le 10 mars 2017

ZAC PLAISANCE-CENTRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2016
06-03-2017 – 5

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. VIDEAU Loïc**, 2nd Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par **M. LE BIHAN Thierry, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ANNEXE POUR ZAC PLAISANCE - CENTRE						
Résultats reportés.....	1 006 318,76 €			493 023,84 €	513 294,92 €	
Opération de l'exercice.	523 412,56 €	286 490,41 €	416 944,21 €	253 983,20 €	940 356,77 €	540 473,61 €
TOTAUX	1 529 731,32 €	286 490,41 €	416 944,21 €	747 007,04 €	1 453 651,69 €	540 473,61 €
Résultats de clôture.....	1 243 240,91 €			330 062,83 €	913 178,08 €	
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES....	1 243 240,91 €			330 062,83 €	913 178,08 €	
RESULTATS définitifs	1 243 240,91 €			330 062,83 €	913 178,08 €	

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Approuve par **22 voix** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
(M. POIRIER, M. NOZAY, Mme BILLARD, Mme LE HENANFF, M. COUTEUX, M. BERTHELOT ne prennent pas part au vote)

Délibération publiée le 10 mars 2017

ZAC VAL DE SERMON : COMPTE ADMINISTRATIF 2016
06-03-2017 – 6

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. VIDEAU Loïc**, 2nd Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par **M. LE BIHAN Thierry**, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ANNEXE POUR ZAC LE VAL DE SERMON						
Résultats reportés.....		337 323,26 €		57 701,81 €		395 025,07 €
Opération de l'exercice.	1 331 806,74 €	491 519,44 €	392 857,26 €	442 298,19 €	1 724 664,00 €	933 817,63 €
TOTAUX	1 331 806,74 €	828 842,70 €	392 857,26 €	500 000,00 €	1 724 664,00 €	1 328 842,70 €
Résultats de clôture.....	502 964,04 €			107 142,74 €	395 821,30 €	
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES....	502 964,04 €			107 142,74 €	395 821,30 €	
RESULTATS définitifs	502 964,04 €			107 142,74 €	395 821,30 €	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Approuve par **22 voix pour et 6 contre** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération publiée le 10 mars 2017

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

ZAC FONTENELLES 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016
06-03-2017 – 7

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. VIDEAU Loïc**, 2nd Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par **M. LE BIHAN Thierry, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ANNEXE POUR Z.A.C. DES FONTENELLES 2						
Résultats reportés.....		0,53 €	451 324,86 €		451 324,33 €	
Opération de l'exercice.	630 108,85 €	630 108,68 €	708 097,63 €	1 251 324,86 €	1 338 206,48 €	1 881 433,54 €
TOTAUX	630 108,85 €	630 109,21 €	1 159 422,49 €	1 251 324,86 €	1 789 530,81 €	1 881 433,54 €
Résultats de clôture.....		0,36 €		91 902,37 €		91 902,73 €
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES....		0,36 €		91 902,37 €		91 902,73 €
RESULTATS définitifs		0,36 €		91 902,37 €		91 902,73 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Approuve par **28 voix** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération publiée le 10 mars 2017

LOCAUX COMMERCIAUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2016
06-03-2017 – 8

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. VIDEAU Loïc**, 2nd Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par **M. LE BIHAN Thierry, Maire**, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ANNEXE POUR LOCAUX COMMERCIAUX						
Résultats reportés.....			28 957,32 €		28 957,32 €	
Opération de l'exercice.	301 774,55 €	331 032,41 €	219 498,67 €	312 671,58 €	521 273,22 €	643 703,99 €
TOTAUX	301 774,55 €	331 032,41 €	248 455,99 €	312 671,58 €	550 230,54 €	643 703,99 €
Résultats de clôture.....		29 257,86 €		64 215,59 €		93 473,45 €
Restes à réaliser.....			254 592,94 €	155 333,00 €	254 592,94 €	155 333,00 €
TOTAUX CUMULES....		29 257,86 €	254 592,94 €	219 548,59 €	254 592,94 €	248 806,45 €
RESULTATS définitifs		29 257,86 €	35 044,35 €		5 786,49 €	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Approuve par **22 voix pour et 6 abstentions** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération publiée le 10 mars 2017

LOCAUX COMMERCIAUX : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016
06-03-2017 – 9

L'instruction comptable M14 prévoit que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Après examen du Compte Administratif 2016 il ressort, au 31 décembre, un résultat de fonctionnement de clôture de 29 257,86 €.

Le budget global de l'exercice 2016 (B.P. + D.M.) prévoyait un virement à la section d'investissement de 5 211 € non constaté au compte administratif.

La commission finances du 23 février 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- *d'affecter, en totalité le résultat de fonctionnement 2016 au financement des dépenses d'investissement, soit 29 257,86 €, à l'article 1068 « Autres réserves ».*

L'inscription du crédit se fera au budget primitif 2017.

Délibération publiée le 10 mars 2017

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

ZONE D'ACTIVITES DES PERRIERES : BUDGET PRIMITIF 2017
06-03-2017 – 10

Depuis la mise en place de l'Instruction M14, toutes les opérations nouvelles d'aménagement de terrains doivent être décrites dans une comptabilité de stocks spécifique.

En cours d'exercice, les dépenses afférentes à l'opération d'aménagement font l'objet de mandats émis aux comptes de charges par nature concernés en section de fonctionnement.

En fin d'exercice, elles sont transférées aux comptes de stocks appropriés en section d'investissement. Les crédits non utilisés se trouvent annulés en fin d'exercice.

Afin d'assurer le fonctionnement de ce budget sur l'exercice 2017, il est nécessaire de prévoir les inscriptions budgétaires désignées sur le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	DEPENSES				
D 011	Charges à caractère général	74 581,84 €	29		
D 65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	29		
D 042	Opérations d'ordre entre sections	14 078,16 €	29		

	TOTAL DES DEPENSES	88 760,00 €			
--	---------------------------	--------------------	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	RECETTES				
R 70	Produit des services, du domaine	30 900,19 €	29		

	TOTAL DES RECETTES	30 900,19 €			
--	---------------------------	--------------------	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT REPORTE
	Résultat de fonctionnement reporté	57 859,81 €

	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	88 760,00 €
--	------------------------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	DEPENSES				

	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
--	--	--	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT REPORTE
	Résultat d'investissement reporté	14 078,16 €

	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULEES	14 078,16 €
--	---	--------------------

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	RECETTES				
R 040	Opérations d'ordre entre sections	14 078,16 €	29		

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 078,16 €			
--	--------------------	--	--	--

BALANCE GENERALE

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	102 838,16 €
-----------------------------------	---------------------

TOTAL GENERAL DES RECETTES	102 838,16 €
-----------------------------------	---------------------

La commission finances du 23 février 2017 a émis un avis favorable.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter le budget primitif 2017 de Zone d'Activités des Perrières.

Délibération publiée le 10 mars 2017

ZAC DU PATIS LES RUES : BUDGET PRIMITIF 2017
06-03-2017 – 11

Depuis la mise en place de l'Instruction M14, toutes les opérations nouvelles d'aménagement de terrains doivent être décrites dans une comptabilité de stocks spécifique.

Les dépenses afférentes à l'opération d'aménagement font l'objet de mandats émis aux comptes de charges par nature concernés en section de fonctionnement.

Afin d'assurer le fonctionnement de ce budget sur l'exercice 2017, il est nécessaire de prévoir les inscriptions budgétaires désignées sur le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	DEPENSES				
D 65	Autres charges de gestion courantes	244 279,10 €	29		

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	244 279,10 €			
---	---------------------	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	RECETTES				

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
---	--	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT PROPOSE
	Résultat de fonctionnement reporté	244 279,10 €

TOTAL DES RECETTES CUMULEES	244 279,10 €
------------------------------------	---------------------

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	DEPENSES				

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
--	--	--	--	--	--

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	RECETTES				

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					
--	--	--	--	--	--

BALANCE GENERALE

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	244 279,10 €
-----------------------------------	---------------------

TOTAL GENERAL DES RECETTES	244 279,10 €
-----------------------------------	---------------------

La commission finances du 23 février 2017 a émis un avis favorable.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter le budget primitif 2017 de la ZAC du Pâtis les Rues.

Délibération publiée le 10 mars 2017

ZAC PLAISANCE-CENTRE : BUDGET PRIMITIF 2017
06-03-2017 – 12

Depuis la mise en place de l'Instruction M14, toutes les opérations nouvelles d'aménagement de terrains doivent être décrites dans une comptabilité de stocks spécifique.

En cours d'exercice, les dépenses afférentes à l'opération d'aménagement font l'objet de mandats émis aux comptes de charges par nature concernés en section de fonctionnement.

En fin d'exercice, elles sont transférées aux comptes de stocks appropriés en section d'investissement. Les crédits non utilisés se trouvent annulés en fin d'exercice.

Afin d'assurer le fonctionnement de ce budget sur l'exercice 2017, il est nécessaire de prévoir les inscriptions budgétaires désignées sur le tableau suivant :

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
DEPENSES						
D 011	Charges à caractère général	212 500,00 €	29			
D 65	Autres charges de gestion courante	99,29 €	29			
D 66	Charges financières	16 558,00 €	29			
D 042	Opérations d'ordre entre sections	278 196,80 €	29			
D 043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	16 558,00 €	29			

TOTAL DES DEPENSES		523 912,09 €				
---------------------------	--	---------------------	--	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT PROPOSE
	Résultat de fonctionnement reporté	1 243 240,91 €

TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	1 767 153,00 €
------------------------------------	-----------------------

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
RECETTES						
R 70	Produits des services, du domaine	349 000,00 €	29			
R 042	Opérations d'ordre entre sections	1 401 595,00 €	29			
R 043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	16 558,00 €	29			

TOTAL DES RECETTES		1 767 153,00 €				
---------------------------	--	-----------------------	--	--	--	--

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
DEPENSES						
D 16	Emprunt	206 664,63 €	29			
D 040	Opérations d'ordre entre sections	1 401 595,00 €	29			

TOTAL DES DEPENSES		1 608 259,63 €				
---------------------------	--	-----------------------	--	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
RECETTES						
R 16	Emprunt	1 000 000,00 €	29			
R 040	Opérations d'ordre entre sections	278 196,80 €	29			

TOTAL DES RECETTES		1 278 196,80 €				
---------------------------	--	-----------------------	--	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
	Résultat d'investissement reporté	330 062,83 €

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 608 259,63 €				
--	-----------------------	--	--	--	--

BALANCE GENERALE

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 375 412,63 €
-----------------------------------	-----------------------

TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 375 412,63 €
-----------------------------------	-----------------------

La commission finances du 23 février 2017 a émis un avis favorable.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter le budget primitif 2017 de la ZAC Plaisance-Centre.

Délibération publiée le 10 mars 2017

**ZAC VAL DE SERMON : BUDGET PRIMITIF 2017
06-03-2017 – 13**

Depuis la mise en place de l'Instruction M14, toutes les opérations nouvelles d'aménagement de terrains doivent être décrites dans une comptabilité de stocks spécifique.

En cours d'exercice, les dépenses afférentes à l'opération d'aménagement font l'objet de mandats émis aux comptes de charges par nature concernés en section de fonctionnement.

En fin d'exercice, elles sont transférées aux comptes de stocks appropriés en section d'investissement. Les crédits non utilisés se trouvent annulés en fin d'exercice.

Afin d'assurer le fonctionnement de ce budget sur l'exercice 2017, il est nécessaire de prévoir les inscriptions budgétaires désignées sur le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	DEPENSES				
D 011	Charges à caractère général	676 232,00 €	29		
D 65	Autres charges de gestion courantes	99,97 €	29		
D 66	Charges financières	5 000,00 €	29		
D 042	Opérations d'ordre entre sections	227 806,99 €	29		
D 043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	5 000,00 €	29		

TOTAL DEPENSES	914 138,96 €				
-----------------------	---------------------	--	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT PROPOSE
	Résultat de fonctionnement reporté	502 964,04 €

TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	1 417 103,00 €
------------------------------------	-----------------------

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
RECETTES					
R 70	Produits des services, du domaine	130 884,00 €	29		
R 74	Dotations et subventions	68 495,00 €	29		
R 042	Opérations d'ordre entre sections	1 212 724,00 €	29		
R 043	Opérations à l'intérieur de la section	5 000,00 €	29		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 417 103,00 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DEPENSES					
D 16	Emprunts	169 225,73 €	29		
D 040	Opérations d'ordre entre sections	1 212 724,00 €	29		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 381 949,73 €			

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
RECETTES					
R 16	Emprunt	1 047 000,00 €	29		
R 040	Opérations d'ordre entre sections	227 806,99 €	29		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 274 806,99 €			

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
	Résultat d'investissement reporté	107 142,74 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES	1 381 949,73 €
---	-----------------------

BALANCE GENERALE

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 799 052,73 €
-----------------------------------	-----------------------

TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 799 052,73 €
-----------------------------------	-----------------------

La commission finances du 23 février 2017 a émis un avis favorable.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter le budget primitif 2017 de la ZAC Val de Sermon.

Délibération publiée le 10 mars 2017

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

LOCAUX COMMERCIAUX : BUDGET PRIMITIF 2017
06-03-2017 – 14

Ce budget est exclusivement réservé à la gestion des locaux commerciaux.

Le budget primitif 2017 s'équilibre à **452 882 €** et se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	DEPENSES				
D 011	Charges à caractère général	16 610,00 €	29		
D 65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	29		
D 66	Charges financières	23 283,00 €	29		
D 042	Opérations d'ordre entre sections	87 273,00 €	29		

	TOTAL DES DEPENSES	127 266,00 €			
--	---------------------------	---------------------	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	RECETTES				
R 70	Autres produits d'activités annexes	9 000,00 €	29		
R 75	Autres produits de gestion courante	118 266,00 €	29		

	TOTAL DES RECETTES	127 266,00 €			
--	---------------------------	---------------------	--	--	--

SECTION D'INVESTISSEMENT

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	DEPENSES				
OP 905	Grosses réparations sur bâtiments	91,06 €	29		
D 16	Remboursement emprunt	70 932,00 €	29		

	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	71 023,06 €			
--	--	--------------------	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
	Restes à réaliser 2016	254 592,94 €

	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULEES	325 616,00 €
--	---	---------------------

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	RECETTES				
R 16	Emprunts	-10 464,45 €	29		
R 10	Dotations, réserves	29 257,86 €	29		
R 040	Opérations d'ordre entre sections	87 273,00 €	29		

	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	106 066,41 €			
--	--------------------------------------	---------------------	--	--	--

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
	Restes à encaisser 2016	155 333,00 €
	Résultat d'investissement reporté	64 216,59 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES	325 616,00 €
---	---------------------

BALANCE GENERALE

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	452 882,00 €
-----------------------------------	---------------------

TOTAL GENERAL DES RECETTES	452 882,00 €
-----------------------------------	---------------------

La commission finances du 23 février 2017 a émis un avis favorable.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter le budget primitif 2017 des locaux commerciaux.

Délibération publiée le 10 mars 2017

ZAC FONTENELLES 2 : BUDGET PRIMITIF 2017
06-03-2017 – 15

Depuis la mise en place de l'Instruction M14, toutes les opérations nouvelles d'aménagement de terrains doivent être décrites dans une comptabilité de stocks spécifique.

En cours d'exercice, les dépenses afférentes à l'opération d'aménagement font l'objet de mandats émis aux comptes de charges par nature concernés en section de fonctionnement.

En fin d'exercice, elles sont transférées aux comptes de stocks appropriés en section d'investissement. Les crédits non utilisés se trouvent annulés en fin d'exercice.

Afin d'assurer le fonctionnement de ce budget sur l'exercice 2017, il est nécessaire de prévoir les inscriptions budgétaires désignées sur le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	DEPENSES				
D 011	Charges à caractère général	1 457 238,73 €	29		
D 65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	29		
D 66	Charges financières	23 564,00 €	29		
D 042	Opérations d'ordre entre sections	628 067,63 €	29		
D 043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	23 564,64 €	29		

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 132 535,00 €				
---	-----------------------	--	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	RECETTES				
R 74	Dotation, participations	129 000,00 €	29		
R 042	Opérations d'ordre entre sections	1 979 970,00 €	29		
R 043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	23 564,64 €	29		

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 132 534,64 €			
---	-----------------------	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT PROPOSE
	Résultat de fonctionnement reporté	0,36 €

TOTAL DES RECETTES CUMULEES	2 132 535,00 €
------------------------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	DEPENSES				
D 16	Emprunt	240 000,00 €	29		
D 040	Opérations d'ordre entre sections	1 979 970,00 €	29		

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 219 970,00 €			
--	-----------------------	--	--	--

CODE	LIBELLE	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	RECETTES				
R 16	Emprunts	1 500 000,00 €	29		
R 040	Opérations d'ordre entre sections	628 067,63 €	29		

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 128 067,63 €			
--------------------------------------	-----------------------	--	--	--

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
	Résultat d'investissement reporté	91 902,37 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES	2 219 970,00 €
---	-----------------------

BALANCE GENERALE

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 352 505,00 €
-----------------------------------	-----------------------

TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 352 505,00 €
-----------------------------------	-----------------------

La commission finances du 23 février 2017 a émis un avis favorable.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter le budget primitif 2017 de la ZAC des Fontenelles 2.

Délibération publiée le 10 mars 2017

Ville de Mordelles – 35310

Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DU DISPOSITIF SORTIR ! **06-03-2017 – 16**

Depuis la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2012, la commune de Mordelles a intégré le dispositif Sortir ! en partenariat avec l'Association Pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) et Rennes Métropole.

Ce dispositif métropolitain est un outil d'animation du vivre ensemble, conçu pour rompre l'isolement et renforcer le lien social en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des personnes qui en sont les plus éloignées.

Il est proposé au Conseil Municipal de continuer à participer au dispositif Sortir ! et de permettre ainsi le développement de ces actions en direction d'un public en difficulté.

Les membres de la commission Vie Associative/animation/culture, ont été sollicités et ont émis un avis favorable.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention de renouvellement relative à la mise en œuvre du dispositif Sortir !, avec l'APRAS et Rennes Métropole.*

Délibération publiée le 10 mars 2017

DOCUMENT UNIQUE - REALISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION **06-03-2017 – 17**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire pour tout employeur. C'est un inventaire exhaustif et structuré des risques. Ce document a été établi en 2010, la Ville de Mordelles, alors précurseur, sur la démarche avait été accompagnée par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine gratuitement. Il n'a pas été remis à jour.

Cette démarche a été depuis 2010 organisée, normée et la réalisation de ce document technique et spécifique implique une bonne connaissance des règles en matière de sécurité. Il a pour but :

- de lister et de hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié,
- de préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer,
- de faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an) et à chaque fois qu'une unité de travail est modifiée.

L'intérêt est donc de permettre de définir un programme d'actions de prévention qui découle des analyses et évaluations effectuées. L'objectif principal est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Elle se déroule en 3 phases :

- La préparation de l'évaluation : recueil des éléments nécessaires à l'évaluation, préparation interne à la collectivité. Elle a lieu sur site.
- La réalisation de l'évaluation sur site avec l'autorité territoriale et/ou les agents qu'elle aura nommés.
- La transcription des résultats dans un document unique et un programme d'actions de prévention.

Pour la réalisation de ce document, le coût de la prestation évalué par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine est estimé à 6 300 €. Le Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) subventionne les démarches de prévention.

Vu l'avis favorable du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité des conditions de travail) du 8 décembre 2016,

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver cette démarche,
- d'indiquer que les crédits tant en dépenses qu'en recettes seront inscrits par décision modificative,
- et de solliciter une subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) qui subventionne les démarches de prévention.

Délibération publiée le 10 mars 2017

**REMBOURSEMENT DEGRADATIONS SUITE LOCATION FERME DE LA BIARDAIS
06-03-2017 – 18**

Lors de la location de la grande salle de la Ferme de la Biardais, le samedi 31 décembre 2016, il a été constaté, lors de l'état des lieux de sortie, des dégâts matériels sur le site.

Le règlement intérieur du site de la Ferme de la Biardais précise qu'en cas de dégradations signalés lors de l'état des lieux de sortie, le locataire, responsable de l'évènement, prend en charge le coût de la réparation.

Le coût de la réparation s'établit ainsi :

- Achat d'un réservoir complet de sanitaires pour un montant de 42,30 euros
 - Main d'œuvre pour l'ensemble des réparations et traitement du dossier : 237,50 euros
- Total de : **279,80 euros**

Ce montant sera facturé, après validation par le conseil municipal au locataire : Monsieur Antoine REBOURS de Mordelles, par l'émission d'un titre de recette.

La commission finances du 23 février 2017 a émis un avis favorable.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De facturer le coût de la réparation à Monsieur Antoine Rebours pour un montant de 279,80 euros.

Délibération publiée le 10 mars 2017

**CONVENTION AVEC CEBR POUR FORMATION CONSOMMATION D'EAU
06-03-2017 – 19**

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dans le cadre de son futur programme d'économie d'eau a souhaité proposer à la Ville de Mordelles un diagnostic de ses bâtiments communaux, ainsi qu'un suivi des réductions des consommations d'eau potable.

La convention a pour but d'engager la commune dans la réduction de ses consommations d'eau potable.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais s'engage à respecter les modalités suivantes :

- fournir les fichiers informatiques nécessaires à la réalisation du diagnostic Eau et au suivi des consommations et des factures ;
- prodiguer 1/2 journée à 1 journée de formation diagnostic Eau des bâtiments à deux agents de la commune ;
- répondre à toute question concernant la gestion et maîtrise des consommations d'eau dans la limite des compétences des agents de la collectivité ;

Ville de Mordelles – 35310

Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

- fournir une synthèse avec propositions d'améliorations en fin de diagnostic ;
- assister les communes dans leur démarche de suivi de leurs consommations d'eau potable ;
- assister les communes à monter, le cas échéant, un projet d'investissement éligible au fonds Ecodo de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

La commune s'engage à respecter les modalités suivantes :

- mobiliser deux agents pour être formés au diagnostic Eau des bâtiments ;
- mobiliser deux agents pour réaliser le diagnostic complet des bâtiments de la commune dans un délai de 6 mois après la formation réalisée avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;
- remettre à l'issue du diagnostic toutes les données mises en forme dans les fichiers informatiques fournis par la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;
- assurer un suivi régulier de la consommation d'eau potable des bâtiments communaux (relève des compteurs et/ou suivi des factures d'eau potable).

La convention ne donne lieu à aucune participation financière au bénéfice de la commune ou de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

La convention est établie pour une durée de 24 mois.

La commission urbanisme et patrimoine du 22 février 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération publiée le 10 mars 2017

VŒU CONTRE LA SUPPRESSION DU GUICHET DE VENTE DE LA GARE DE L'HERMITAGE **06-03-2017 – 20**

La SNCF a fait part de sa décision de supprimer le guichet de vente de la gare de L'HERMITAGE et de supprimer le poste attendant, pour laisser place à des bornes en libre-service.

Cette décision unilatérale est incompréhensible, inacceptable et incohérente.

Incompréhensible, car elle entraîne une réelle diminution des services proposés aux usagers qui, pour nombre d'entre eux, ne sont pas familiarisés à l'utilisation des nouvelles technologies.

Inacceptable, sur le plan économique, car nous ne pouvons nous résoudre à considérer que la modernisation des services au public ne puisse s'effectuer qu'au travers de suppressions d'emplois.

Incohérente, enfin, puisque cette décision va à l'encontre de la volonté des collectivités qui est de s'appuyer, entre autres, sur cet équipement structurant pour assurer le développement de la commune de l'Hermitage et du territoire proche en favorisant les transports en commun et l'intermodalité.

Le Conseil municipal de MORDELLES dans sa séance du 6 mars 2017 demande à la SNCF de ne pas supprimer le guichet de vente de la gare de l'Hermitage pour assurer le maintien de l'emploi, du guichet et des horaires, pour continuer à offrir aux usagers un service digne de ce nom.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Armelle BILLARD ne prend pas part au vote) décide :

- De solliciter la SNCF pour ne pas supprimer le guichet de vente de la gare de l'Hermitage.

Délibération publiée le 10 mars 2017

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
06-03-2017 – 21

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vous trouverez ci-après le compte rendu des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

◆ 3 février 2017

L'association BRUDED (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un Développement Durable) a pour objectif de promouvoir un aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela, la structure met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable. Pour l'année 2017, la cotisation est fixée à 0,25 € par habitant, soit 1 851,25 €.

◆ 6 février 2017

Contrat de prestation conclu avec l'association Bing Bang Circus : centre des arts du cirque de Rennes, pour la durée de la prestation soit de 20h00 à 23h00 le vendredi 10 mars 2017, afin d'assurer une animation autour des arts du cirque dans le cadre de la Nuit du Sport pour un coût de 379 € TTC.

◆ 10 février 2017

Marché conclu avec la société PAPETERIES D'ARVOR – Saint Jacques de la Lande pour l'achat de papier d'impression blanc et couleur. Le marché est conclu sans minimum et un maximum annuel de 2 000 € HT.

◆ 10 février 2017

Marché conclu avec la société QUARTA - Saint Jacques de la Lande pour la réalisation de prestations de géomètre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Fontenelles 2. Le montant de la rémunération provisoire est de 11 230 € HT soit 13 476 € TTC.

◆ 14 février 2017

Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AN 75, situé 1, allée d'Armorique et appartenant à M. et Mme QUENOILLERE Michel.

◆ 16 février 2017

Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AI 391 (pour 10 % d'une maison d'habitation), situé 40 avenue du Maréchal Leclerc et appartenant à M. et Mme LE DANTEC Jean-Pierre.

◆ 16 février 2017

Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AM 53, situé 5, rue de Vincé et appartenant à M. et Mme DEBOIRE Guy.

◆ 16 février 2017

Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AL 243, situé 1, rue des bruyères et appartenant à SCI LA BROUSSE représentée par M. GALERNE.

◆ 16 février 2017

Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AL 536 et AL 538, situé 90 bis, Avenue du Maréchal Leclerc et appartenant à M. FOURNIER Olivier et Mme VASSAL Béatrice.

Ville de Mordelles – 35310
Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

◆ 21 février 2017

Convention conclue avec l'association USM Basket - Mordelles pour la mise à disposition d'intervenants pour l'animation d'ateliers d'initiation au Basket, sur les temps périscolaires du 03/03/2017 au 23/06/17 inclus pour un montant de 15 € net de l'heure.

◆ 21 février 2017

Convention conclue avec l'association Amocas, située 85 avenue du Maréchal Leclerc, pour la mise à disposition d'intervenants pour l'animation d'ateliers à vocation culturelle (danse, arts plastiques, théâtre, photos...), sur les temps périscolaires du 03 octobre 2016 au 2 juillet 2017 inclus pour un montant de 42 € net de l'heure.

Le **Conseil Municipal** prend acte de ces décisions.

Délibération publiée le 10 mars 2017